

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

Le 11 février 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 10 février 2014

2014 DVD 5 Avenant n°1 au marché négocié complémentaire pour le suivi des travaux d'accompagnement de chantiers (lot 1) dans le cadre de l'extension du Tramway T3 à Porte de La Chapelle.

M. Julien BARGETON, rapporteur.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2004 DVD 221 des 18 et 19 octobre 2004 approuvant le principe et les modalités de passation de quatre marchés de définition concernant l'extension du tramway en rocade sud sur les boulevards des maréchaux vers le nord est et vers l'ouest de Paris ;

Vu la délibération 2007 DVD 81 en date des 26 et 27 mars 2007 autorisant Monsieur le Maire de Paris à signer cinq marchés de maîtrise d'œuvre pour le projet d'extension du tramway T3 de la Porte d'Ivry à la Porte de la Chapelle ;

Vu l'enquête publique relative à l'extension du tramway T3 réalisée du 28 avril au 7 juin 2008 et les conclusions du rapport de la commission d'enquête ;

Vu la délibération 2008 DVD 257 des 15 et 16 décembre 2008 approuvant la déclaration de projet concernant l'extension du tramway T3 de la porte d'Ivry (13^{ème}) à la porte de la Chapelle (18^{ème}) et desservant les 12^{ème}, 13^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements ;

Vu la délibération 2009 DVD 79 des 2 et 3 février 2009 approuvant l'avant projet de l'extension du tramway T3 et autorisant Monsieur le Maire de Paris à signer une convention régissant les rapports entre les financeurs, les maîtres d'ouvrage et le Syndicat des Transports d'Île-de-France relative à la réalisation de l'opération extension du tramway T3 de la porte d'Ivry à la porte de la Chapelle ;

Vu la délibération 2010 DVD 77 des 27 et 28 septembre 2010 autorisant Monsieur le Maire de Paris à signer cinq marchés complémentaires en vue du suivi de la réalisation des travaux d'accompagnement de chantiers dans le cadre du projet d'extension du tramway T3 de la porte d'Ivry à la porte de la Chapelle ;

Vu la délibération 2012 DVD 183 en date des 15 et 16 octobre 2012 autorisant Monsieur le Maire de Paris à signer un avenant n°1 au marché complémentaire en vue du suivi de la réalisation des travaux d'accompagnement de chantiers (lot 2) dans le cadre du projet d'extension du tramway T3 de la porte d'Ivry à la porte de la Chapelle ;

Vu le projet en délibération en date du 28 janvier 2014 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer un avenant n°1 au marché complémentaire en vue du suivi de la réalisation des travaux d'accompagnement de chantiers (lot 1) dans le cadre du projet d'extension du tramway T3 de la porte d'Ivry à la porte de la Chapelle ;

Vu l'avis du Conseil du 12^{ème} arrondissement en date du 3 février 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 13^{ème} arrondissement en date du 30 janvier 2014 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Julien BARGETON, au nom de la 3^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer l'avenant n°1 relatif au marché de suivi de la réalisation des travaux d'accompagnement de chantiers (lot 1) dans le cadre de l'extension du tramway T3 avec la société Arcadis ESG, Devillers et associés, Artelia Bâtiment et industrie et Artelia Ville et transport. Le texte de cet avenant est joint à la présente délibération.

Article 2 : Les dépenses correspondantes sont imputées au chapitre 23, article 2315, rubrique 822, mission 61000-99-014 du budget d'investissement de la ville de Paris.